AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

17 avril 2024

Les frais des fonds et Sicav

Les FCP et les Sicav appliquent des frais d'entrée et de sortie et, chaque année, des frais de gestion et de fonctionnement. Quel est l'impact de ces frais sur le rendement final d'un investissement ? La réponse dans cette infographie réalisée en partenariat avec La Finance pour tous.

FRAIS DES FCP ET SICAV

Les **FCP** et les **Sicav** sont des placements collectifs investis sur les marchés financiers et gérés par un professionnel. L'ensemble des frais est indiqué dans **le DIC** (Document d'informations clés).

L'IMPACT DES FRAIS SUR UN AN

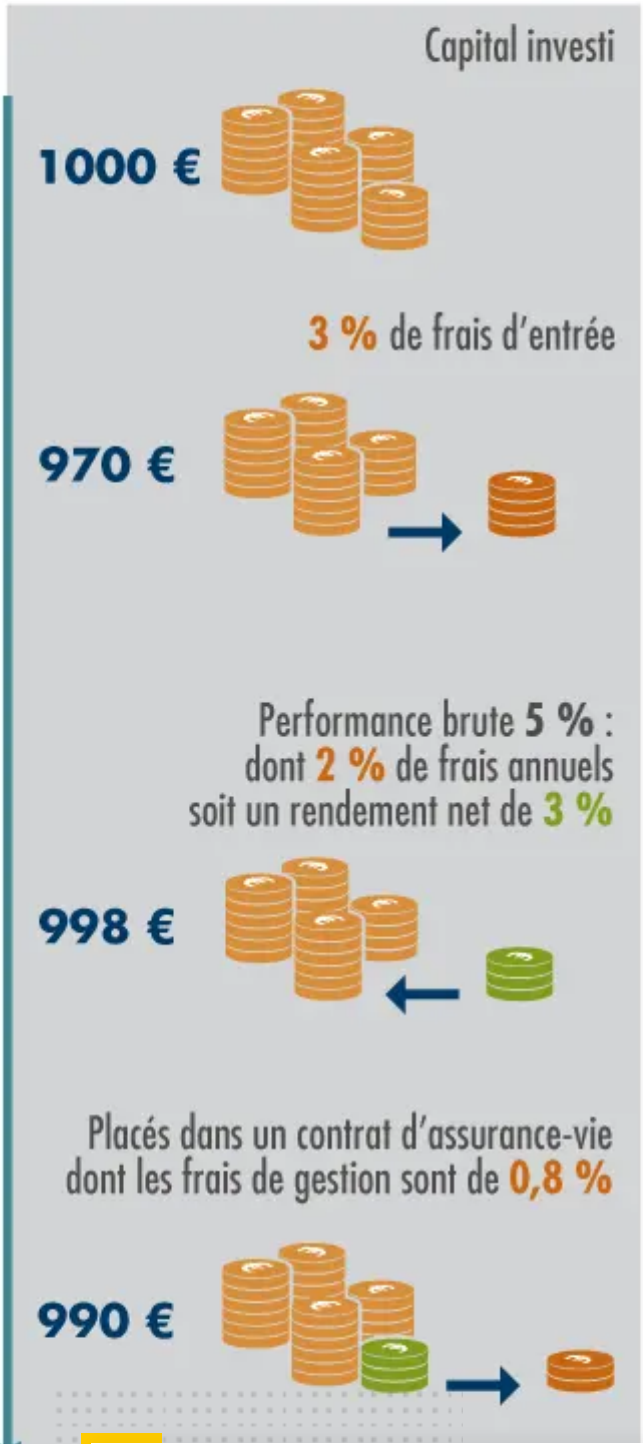

Plusieurs types de frais peuvent s'appliquer à vos investissements.

→ Les frais d'entrée

Lorsque vous achetez une part de fonds, vous devez acquitter des droits d'entrée, le plus souvent compris **entre 0 et 5 %. Ils sont souvent négociables.**

→ Les frais récurrents

Les fonds appliquent des frais de gestion et de fonctionnement. **Ces frais sont déduits** de la performance affichée.

→ Les frais selon les « enveloppes »

Si les fonds sont détenus dans une « enveloppe » comme un contrat d'assurance-vie par exemple, il faut rajouter les frais de gestion annuels du contrat. Ils sont de **0,8 %** par an en moyenne.

En savoir plus

- Simulateur : quel est l'impact des frais sur le rendement annuel espéré de mon placement ?
- Fiche pratique : investir dans un fonds ou une Sicav

Mots clés PLACEMENTS COLLECTIFS | BIEN INVESTIR

SUR LE MÊME THÈME

S'abonner à nos alertes et flux RSS

GUIDE ÉPARGNANT | FRAIS

19 octobre 2023

S'informer sur... Les frais liés à vos investissements financiers

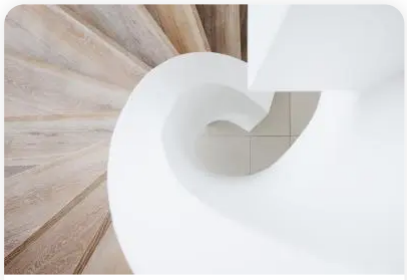

ARTICLE

PLACEMENTS COLLECTIFS

17 octobre 2018

Ce qu'il faut savoir sur les placements collectifs (fonds et sicav)

GUIDE ÉPARGNANT

PLACEMENTS COLLECTIFS

27 novembre 2017

Pourquoi et comment investir en fonds et Sicav ?

Mentions légales :
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02